



PROCES-VERBAL CONSEIL MUNICIPAL



Mercredi 6 décembre 2023

	Présents	Absent	Procuration à
Pierre SENECHAL	X		
Valentino ALLART	X		
Annie Claude FOURNIER	X		
Guillaume VEGA	X		
Virginie BARLET	X		
Patrick BECQUET	X		
Monique DEFONTAINE	X		
Martine GLODEK	X		
Jean Michel HULOT	X		
Geneviève BACQ	X		
Valérie TIELEMANS	X		
Laurent BINIENDA	X		
Jérôme BRUYERE	X		
Sabine VANDOMME (secrétaire de séance)	X		
Virginie NOE	X		
Olivier EVRARD	X		
Jean Louis WOUTS	X		
Bernadette CAMPHIN	X		
Alain DUFRESNE	X		

Ouverture de séance : 19h00

Pierre SENECHAL : C'est l'occasion pour moi de souhaiter 2 choses : un bon anniversaire à notre collègue Martine Glodek puisque c'est son anniversaire aujourd'hui bon anniversaire !

Martine GLODEK : Merci !

Pierre SENECHAL : Et puis c'est l'occasion aussi de souhaiter une bonne de fête de St Nicolas à tous les enfants.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2023
2. Création d'un poste d'adjoint administratif
3. Médecine préventive
4. Convention Territoriale Globale
5. Corrections d'erreurs comptables

6. Transfert de compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation » à la CALL
7. Acquisition de parcelles rue de l'égalité
8. Don aux communes sinistrées du Pas de Calais
9. Décisions modificatives
10. Crash d'un avion bombardier de la Royal Canadian Air Force en juin 1944
11. Questions diverses

1. Approbation du procès-verbal du 19 octobre 2023

Pierre SENECHAL : Y a-t-il des remarques ?

Jean-Louis WOUTS : Oui, des remarques sur la partie questions diverses. Il nous a semblé que tous les échanges n'ont pas forcément été relatés. Malheureusement on a essayé de voir la vidéo de ce Conseil pour pouvoir lister ce qu'il manquait et malheureusement la vidéo n'est plus accessible sur la page Facebook de la Mairie. Donc on voulait savoir si on pouvait avoir une copie.

Pierre SENECHAL : Une copie de ?

Jean-Louis WOUTS : De la vidéo. Il n'y a pas de sauvegarde ?

Pierre SENECHAL : Nous aussi on a essayé de la regarder, on ne l'a pas retrouvé. L'essentiel a été retranscrit, c'est Isabelle qui a assuré la retranscription.

Isabelle COURTOIS : Je comptais aussi sur la vidéo Facebook pour faire le compte-rendu, j'ai repris uniquement mes notes.

Guillaume VEGA : Donc là maintenant on enregistre.

Pierre SENECHAL : Ce soir, ce sera enregistré comme ça il n'y aura pas de soucis.

Guillaume VEGA : Comme on faisait avant.

Vote :

Pour	15	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	1	Guillaume VEGA
Contre	3	Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
	19	Votants

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés. 15 voix Pour et 3 voix contre.

2. Modification du tableau des effectifs – création du grade d'adjoint administratif

Guillaume VEGA : Juste avant de rentrer dans la délibération, je vais vous expliquer le contexte. On a un agent administratif qui a souhaité une disponibilité pour convenance personnelle. Donc, on lui souhaite d'abord de réussir son projet. On est obligé en disponibilité de maintenir son poste à l'effectif. Pour remplacer cet agent, il faut ouvrir un poste de catégorie C d'accueil à temps complet, donc c'est ce qu'on vous propose aujourd'hui. C'est vraiment la suite de la demande de disponibilité d'un agent administratif.

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération en date du DE-2021-029 en date du 11 mai 2021 portant institution du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) ;

Vu le tableau des emplois de la collectivité ;

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante :

Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Ainsi, il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Afin de garantir la continuité de service à la suite de la mobilité de personnel, il est nécessaire de créer le grade d'adjoint administratif territorial,

Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante :

La création de l'emploi de catégorie C correspondant au grade d'adjoint administratif territorial permanent à temps complet pour une durée hebdomadaire de service de 35/35ème, pour exercer les fonctions d'agent administratif à compter du 1^{er} janvier 2024.

Le traitement sera calculé par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement, l'indemnité de résidence et le supplément familial de traitement, ainsi que les primes et indemnités instituées par l'assemblée délibérante.

Cet emploi créé au tableau des effectifs sera occupé par un fonctionnaire sur un emploi permanent. Toutefois, il appartient à la collectivité de prévoir le remplacement de l'agent dans cette même délibération par un contractuel sur le fondement de l'article 3-3 de la loi n°84-53 modifiée. L'agent contractuel sera réénuméré par référence à la grille indiciaire afférente au grade d'adjoint administratif territorial.

Les candidats devront justifier d'un niveau d'études et d'une expérience suffisante correspondants au poste à pourvoir. Ces éléments sont déterminés par le jury de recrutement.

Il est proposé :

- D'adopter la création de l'emploi d'adjoint administratif territorial qui prendra effet à compter du 01/01/2024 ;
- D'adopter la modification du tableau des emplois ;
- Dit que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget.

Alain DUFRESNE : *Donc c'est en vue de remplacer une personne qui laisse un poste vacant suite à une mobilité.*

Guillaume VEGA : *Oui qui va partir au 01 janvier.*

Alain DUFRESNE : *Donc vous dites on maintient le poste, donc budgétairement il est maintenu.*

Guillaume VEGA : *Au tableau des effectifs, quelqu'un qui est en disponibilité on ne peut pas supprimer son poste donc il est vacant. Après pour remplacer cette personne on est obligé d'avoir un poste ouvert car on ne remplace pas au même grade.*

Alain DUFRESNE : *Ok, c'est bien ce qu'il est indiqué, c'est un poste qui est fait pour substantier une vacance sur un emploi.*

Guillaume VEGA : *Oui, une longue vacance*

Alain DUFRESNE : *Derrière vous dites qu'un agent contractuel pourra être pris pour combler le poste.*

Guillaume VEGA : *Alors, on met un fonctionnaire. Par contre, demain si ce fonctionnaire est absent, on est obligé de prévoir dans la délibération qu'on peut le remplacer par quelqu'un de contractuel. Donc ce qui vous est proposé là c'est d'embaucher un fonctionnaire, mais si le fonctionnaire est malade ou des choses comme ça, on laisse la possibilité de mettre un contractuel sur ce poste. Est-ce que c'est clair ?*

Alain DUFRESNE : *Le poste est vacant pour plusieurs temps, la personne s'en va pour convenance personnelle. Si la personne dans 6 mois veut réintégrer ?*

Guillaume VEGA : *On doit réintégrer la personne dans l'effectif communal au niveau des postes. Après on regarde les missions. Soit on rend au centre de gestion, soit on regarde ce qu'on peut faire et on la garde.*

Alain DUFRESNE : *Donc vous pouvez restituer le poste ?*

Pierre SENECHAL : *Remettre à la disposition du Centre de gestion.*

Alain DUFRESNE : *Donc il n'y aura jamais deux sur poste ?*

Guillaume VEGA : *Il se peut que pendant un certain temps, si la personne revient, ce que je ne souhaite pas car je souhaite que son projet personnel aboutisse. Et puis, apparemment c'est solide, mais elle peut revenir, effectivement.*

Alain DUFRESNE : *Ça veut dire que vous avez 2 postes mais que budgétairement parlant vous n'avez qu'un poste.*

Guillaume VEGA : *C'est ça le temps de sa disponibilité.*

Alain DUFRESNE : Donc on est bien d'accord que quand la personne réintègre, donc automatiquement l'autre personne est remise à disposition ?

Pierre SENECHAL : Le temps de la remettre à disposition. Ça ne peut pas se faire dans la journée même.

Alain DUFRESNE : Si vous trouvez de l'activité, vous pouvez la garder.

Pierre SENECHAL : Et changer ses missions.

Guillaume VEGA : Exactement.

Pierre SENECHAL : Encore faudrait-il qu'elle accepte les changements de missions.

Guillaume VEGA : De toute façon, comme il y a une mise en disponibilité, nous devons tenir le poste.

Bernadette CAMPHIN : Le recrutement a déjà commencé ?

Guillaume VEGA : Oui

Jean-Louis WOUTS : Donc c'est vraiment suite à la mise en disposition, c'est vraiment impossible de prendre un contractuel.

Guillaume VEGA : C'est parce que c'est une mise à disposition de plus de 6 mois, là c'est sur 3 ans.

Pierre SENECHAL : Et puis ça veut dire que tous les ans il faudrait changer. Vous savez bien que comme la dit Guillaume, la mise en disponibilité peut durer 3 ans, ça veut dire que tous les ans il faudrait prendre quelqu'un, le remettre à l'accueil et le reformer à la poste, etc...

Jean-Louis WOUTS : Parce que c'est vrai que la durée de mise à disposition n'était pas indiquée, donc...

Pierre SENECHAL : On ne peut pas l'indiquer. On ne sait pas ce que l'agent va faire.

Alain DUFRESNE : Non, mais le complément d'informations apportées

Guillaume VEGA : Ça sert à ça les délibérations.

Guillaume VEGA : C'est aussi pour ça qu'on embauche pas vraiment à l'équivalence, on prend le grade le plus bas pour la sécurité financière.

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

3. Médecine préventive

Conformément à l'article 108-2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 les collectivités doivent disposer d'un service de médecine préventive.

Cette mission peut être réalisée par le Centre de Gestion après l'établissement d'une convention. La convention a pour objet de définir les conditions techniques et financières de la réalisation des missions du service prévention et santé au travail confiées par la commune au Centre de Gestion.

Le Maire propose à l'assemblée :

- D'adhérer au service de Prévention et Santé au travail du Centre de Gestion.
- Décide de confier au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Pas-de-Calais, la prestation de Prévention et Santé au travail
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention d'adhésion.

Pierre SENECHAL : C'est purement technique, c'est obligatoire, et d'ailleurs tant mieux.

Jean-Louis WOUTS : Le fait d'adhérer, c'est financièrement pour la commune ? Il y a une adhésion minimum ?

Guillaume VEGA : On paye à l'agent. On paye à la convention. Il n'y a pas que la médecine du travail, il y a aussi les services associés. Vous avez vu dans la convention, l'accompagnement des choses comme ça. Donc on paye annuellement pour le nombre d'agents. Ce qui est différent de maintenant où on a une tarifi-

ation à l'acte, mais il y a moins de couverture, donc la c'est donner plus de couverture au niveau santé, au niveau prévention aux agents en prenant cette délibération.

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

4. Convention Territoriale Globale - CAF

Madame l'Adjointe au Maire en charge de la jeunesse expose que depuis 2006, le Contrat Enfance Jeunesse a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat est à ce jour considéré comme dépassé, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

Aussi, la CAF propose de gagner en efficience en développant un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale.

Cette convention de partenariat traduira ainsi les orientations stratégiques définies par collectivité en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

L'échelle d'élaboration du projet est celle de la commune de Givenchy en Gohelle.

Un comité de pilotage sera mis en place.

Cette convention doit être signée avant la fin de l'année 2023.

En étroite collaboration avec la CAF et les partenaires, les élus ont défini un plan d'actions sous 3 axes :

Axe 1 : Maintenir et développer l'offre de service en faveur des familles et de leurs enfants

Action 1 : Maintenir/développer une offre d'accueil pour moins de 3 ans

Action 2 : Maintenir/développer l'offre d'accueil des enfants de 2 à 17 ans

Action 3 : Soutenir la parentalité

Axe 2 : Garantir un accès aux services pour tous et faciliter l'accompagnement des plus vulnérables

Action 1 : Développer un accès aux services pour tous

Action 2 : Créer du lien intergénérationnel

Action 3 : Accompagner les personnes vulnérables

Axe 3 : Sensibiliser et former

Action 1 : Sensibiliser sur l'écologie

Action 2 : Former aux gestes qui sauvent

Ainsi, par la présente délibération, il vous est demandé :

- De prendre l'engagement d'une signature avant fin 2023 de cette convention territoriale communale pour une période de quatre années soit jusqu'au 31 décembre 2026.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son délégué à signer la convention et mettre en œuvre le plan d'actions.

Jean-Louis WOUTS : Par rapport au comité de pilotage, quels sont les membres par rapport à l'équipe municipale ? Est-ce que dans notre équipe, il y a une personne qui peut participer à ce comité de pilotage ?

Pierre SENECHAL : Non, Ce n'est que l'adjoint. Et d'ailleurs il n'y a qu'un poste.

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

5. Correction d'erreurs comptables commises sur exercices antérieurs (nomenclatures M14 et M57)

Guillaume VEGA : Alors le libellé laisse entendre qu'on pourrait faire des erreurs comptables, ce qui n'est évidemment pas le cas. On n'est pas concerné. Il ne s'agit pas d'une erreur comptable. C'est l'assurance pour la trésorerie de pouvoir justement faire des corrections si cela est nécessaire, notamment pour des arrondis, des choses comme ça. Nous n'avons jamais été concernés par ce cas là, mais la trésorerie nous demande la délibération de principe pour pouvoir agir seule.

Pierre SENECHAL : Cette délibération c'est une assurance pour la trésorerie.

Vu les instructions budgétaires M14 et M57,

Considérant la qualité comptable et la sincérité patrimoniale,

Considérant que la correction d'erreurs sur exercices antérieurs doit être neutre sur le résultat de l'exercice en cours,

Considérant la note du 12 juin 2014 concernant la mise en œuvre de l'avis du conseil de normalisation des comptes publics (CnoCP) n° 2012-05 du 18 octobre 2012, relatif aux corrections d'erreurs sur exercices antérieurs dans les collectivités locales relevant des instructions budgétaires et comptables M14 et M57 précisant que des régularisations peuvent être effectuées en utilisant le compte 1068 par opération d'ordre non budgétaire,

Il vous est proposé d'autoriser le comptable public à mouvementer le compte 1068 "excédents de fonctionnement capitalisés" du budget principal M14 ou M57, dans la limite de son solde, par opération d'ordre non budgétaire, pour régulariser les amortissements antérieurs, les cessions d'immobilisation et toutes autres écritures nécessitant le mouvement du compte 1068.

Des certificats administratifs de l'ordonnateur (montant et nature de compte à mouvementer), au fur et à mesure des besoins, viendront détailler les régularisations à effectuer par le comptable public.

Ainsi, il est proposé à l'assemblée d'autoriser le comptable à mouvementer le compte 1068 dans la limite de son solde, pour procéder, par opération non budgétaire, à la correction d'erreurs comptables commises sur des exercices antérieurs.

Guillaume VEGA : Donc on n'a jamais été concerné. Je remercie encore le travail de Marie parce que c'est vraiment des erreurs comptables sur une facture qui serait mal libellée ou on aurait tapé trop vite un chiffre... On n'a jamais été concerné, donc voilà, mais le comptable public demande à toutes les communes de passer cette délibération.

Alain DUFRESNE : Qui a rédigé le texte ?

Guillaume VEGA : C'est Madame JANIN, notre conseillère à la trésorerie.

Pierre SENECHAL : Vous comprenez pourquoi je vous ai dit que c'était presque imbuvable. Quand Guillaume dit qu'il remercie Marie, c'est bien entendu Marie-Gabrielle qui gère la comptabilité sous la houlette d'Isabelle qui gère ça de très près. Merci encore Isabelle.

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

6. Transfert de compétence « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation » à la CALL

Monsieur le Maire expose que :

La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL), par délibération de son Conseil Communautaire du 28 septembre 2023, souhaite exercer la compétence SAGE « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation » exercée jusqu'alors par ses Communes membres.

En effet, au titre de ses compétences obligatoires, la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) exerce, depuis le 1er janvier 2018, la compétence relative à la GEMAPI. Celle-ci comprend les missions visées aux 1, 2, 5 et 8 du I de l'article L 211-7 du Code de l'environnement. Elle s'est dotée également de la compétence maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou lutte contre l'érosion des sols visée au 4 du même article. Ces compétences permettent à la CALL de prioriser ses actions selon les enjeux tels que la protection des habitations contre les inondations, la préservation de la ressource et du milieu naturel, avec en fil conducteur, l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau.

La stratégie de la Communauté d'Agglomération en matière de ressource en eau s'appuie sur trois piliers :

1. Préserver : la ressource en eau est présente quantitativement sur notre territoire. A travers la démarche de reconquête de la qualité de l'eau, l'objectif est d'améliorer la qualité brute de notre patrimoine commun,
2. Sécuriser : la CALL s'inscrit dans un schéma directeur de l'eau, qui se traduit par la mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'investissement,
3. Diversifier : la multiplicité de nos ressources constitue le meilleur moyen pour assurer la pérennité du service. Ainsi, la CALL disposera d'ici cinq ans d'un réseau de transport complètement interconnecté.

Compte tenu de ces enjeux, de la nature stratégique des SAGE et de leurs caractères opposables, il convient de disposer d'une compétence en la matière au niveau intercommunal afin d'assurer la représentation de la CALL dans les SAGE. Cette prise de compétence permettra également de développer des synergies dans l'exercice des compétences déjà exercées au niveau intercommunal telles que l'aménagement du territoire, l'eau potable, l'assainissement, la prévention des inondations et la GEMAPI.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil Municipal de transférer à la CALL la mission visée au n°12 de l'article I du Code de l'environnement, à savoir : l'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Vu l'article L 5211-17 du Code général des collectivités territoriales, qui prévoit de soumettre le projet de statuts modifié de la CALL à l'avis des conseils municipaux de la totalité des communes adhérentes, étant précisé qu'ils disposeront à compter de la notification de ce projet d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le transfert de compétence proposé, faute de quoi il sera réputé favorable ; cette position est exprimée de manière explicite ou tacite (pas d'avis formulé dans le délai de 3 mois) et si les conditions de majorité qualifiée requises par la loi sont réunies.

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L 211-7,
Vu l'article L.5216-5 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant les motifs sus exposés,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le transfert de la compétence SAGE « Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux » et « Stratégie Locale de Gestion du Risque inondation » à la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin, soit : L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque inondation ainsi que la gestion et la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou groupement de sous-bassin, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Pierre SENECHAL : Cette compétence transférée à la CALL permettra ensuite à la CALL de participer non plus à un SAGE mais à un SDAGE qui est un outil de planification de la ressource et des écosystèmes aquatiques, cette fois-ci non plus à l'échelle d'un sous-bassin, mais à l'échelle des grands bassins hydrographiques. C'est-à-dire que ça concernera tous les Hauts de France.

Guillaume VEGA : En ce moment il y en a besoin.

Pierre SENECHAL : En ce moment il y a du boulot. Il faut donc d'abord que ça se fasse étape par étape. Voilà le gros de cette délibération qui demande de confier tout ça à l'agglomération.

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

7. Acquisition des parcelles rue de l'égalité

La municipalité a fait connaître à la société Stempniak sa volonté d'acquérir les parcelles non bâties cadastrées, hors lotissement 1033 ; 1032 et 1041 (anciennement cadastrées AD 286 et AD 545) qui se trouvent rue de l'égalité.

La superficie de ces terrains est de 60 à 63 ca.

L'acquisition de ces parcelles permettra l'aménagement d'un parc paysager.



Il est proposé l'acquisition de ces parcelles appartenant à la société Stempniak au prix de 62 970 euros, frais de notaire à charge de la commune.

Dit que le notaire mandaté sera Maître Wemaere, notaire à Neuville Saint Vaast.

Il convient de donner pouvoir à Monsieur le Maire ou son délégué pour réaliser l'acquisition et toutes démarches nécessaires.

Pierre SENECHAL : C'est fondamental dans ce qu'on a annoncé, c'est-à-dire la création du parc paysager qui va avec le lotissement. Evidemment si on n'a pas ces parcelles, il paraît difficile d'aller faire un parc paysager avec une promenade, etc...

Alain DUFRESNE : Est-ce qu'à l'origine c'était déjà prévu que la municipalité ?

Pierre SENECHAL : Toujours, ça a été prévu qu'on rachète ces parcelles. L'équilibre de la balance nous est favorable entre les dépenses et les recettes. Oui ça a toujours été prévu que ça soit nous qui achetions les parcelles pour le parc.

Alain DUFRESNE : Oui, mais il a acheté toutes les parcelles, il savait très bien dès le départ que les parcelles étaient en zone naturelle.

Pierre SENECHAL : Oui, tout à fait, mais ça a toujours été dit dès le départ avec le lotisseur que nous acheterions ces parcelles pour en faire un parc.

Alain DUFRESNE : Ça apparaît quelque part dans un contrat signé entre vous et Stempniak.

Pierre SENECHAL : Non ça a été au cours de la discussion.

Alain DUFRESNE : Excusez-nous, mais nous n'avons pas fait partie des échanges.

Pierre SENECHAL : Vous me posez la question, je vous répond. Il y a un pourcentage d'espaces verts, on l'a respecté dès le départ on a dit à Monsieur Stempniak qu'on souhaitait créer un espace vert, un parc de promenade avec différents éléments structurant pour ce parc.

Guillaume VEGA : D'ailleurs c'était déjà stipulé dans le PLU qu'à cet endroit là c'était réservé pour faire un parc paysager.

Alain DUFRESNE : Après dans vos échanges ok, vous avez pu le dire. Mais nous, en tant que groupe minoritaire on ne l'a jamais vu passé.

Pierre SENECHAL : C'est pour ça qu'on le précise ce soir.

Jean-Louis WOUTS : Dans la mesure où, par rapport notamment au lotissement, bon il y a tout ce qui est routes qui vont être à l'intérieur du lotissement qui vont être rétrocédées.

Pierre SENECHAL : Encore faudra-t-il qu'on le vote.

Jean-Louis WOUTS : Est-ce qu'il y aura une proposition de rétrocession ?

Pierre SENECHAL : Tout à fait.

Jean-Louis WOUTS : On aurait pu imaginer que c'est pareil Stempniak aurait pu proposer de rétrocéder aussi le parc.

Pierre SENECHAL : Gratuitement ?

Jean-Louis WOUTS : Dans la négociation de départ, comme on avait

Pierre SENECHAL : Il l'a acheté le terrain. Il nous le revend au prix où il l'a acheté. Il ne l'a pas acheté à la commune. C'est une opération blanche. C'est revendu au prix où ça a été acheté. Sauf que lui il l'a travaillé. Il va nous l'aplanir. Le terrain il va nous le vendre préparé à la plantation.

Alain DUFRESNE : Dans le projet lors de la réunion publique qui a eu lieu au mois de juin par Monsieur Stempniak, il était indiqué dans le document les espaces verts fleuris en engazonnés seront prévus afin d'agrémenter le cadre de vie. Les essences des différents végétaux seront déterminées par les services techniques municipaux.

Pierre SENECHAL : C'est le cas, on vient de choisir des arbres aujourd'hui. Tout ça, ça concerne l'intérieur de la résidence. A l'intérieur de la résidence il y a des parties engazonnées. Vous savez, il doit y avoir un pourcentage d'espaces verts. Pour ne rien cacher, c'est Mme BACQ qui a choisi les essences arbustives. Je ne vous donne pas les noms parce que je les ai oubliés. Ça s'est respecté mais c'est dans le cadre de la résidence. Les terrains dont on parle c'est le pourtour de la résidence. Là où on va créer ce parc.

Guillaume VEGA : C'est bien d'avoir la maîtrise foncière pour une commune.

Alain DUFRESNE : et de même qu'on rétrocède la voirie, pourquoi ne peut-on pas faire ça avec les terrains ?

Pierre SENECHAL : Oui, dans ces cas là il ne va pas nous le rétrocéder, il va le garder.

Alain DUFRESNE : Il sera obligé d'aménager lui derrière.

Pierre SENECHAL : Non, il le laisse en friche. Si on avait pas dit dès le départ à Monsieur Stempniak qu'on rachetait cette partie, il ne les auraient pas achetées. Il aurait laissé au propriétaire des bouts de parcelles qui seraient devenues des friches. Ce n'est pas un philanthrope Mr Stempniak. Il faut bien qu'il gagne sa vie. C'est normal, il fait vivre une entreprise, des gens, des secrétaires, des négociateurs... Il nous le revend au prix qu'il l'a acheté, il aurait pu nous le vendre plus cher puisqu'il va l'aménager. Il modifie les terres etc...

Merci pour vos questions en tous cas.

Vote :

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	3	Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à la majorité des suffrages exprimés. 16 voix Pour et 3 voix contre.

8. Don aux communes sinistrées du Pas de Calais

En ces moments difficiles, Monsieur le Maire tient à exprimer tout son soutien et sa solidarité envers chaque élu et concitoyens qui font face aux inondations qui touchent notre beau département.

Il est proposé d'effectuer un don à l'Association de la Protection Civile du Pas-de-Calais, Fondation Hopale, rue du Docteur Calot à 62600 BERCK-SUR-MER pour aider les sinistrés d'un montant de 1 000 euros.

Alain DUFRESNE : C'est une structure spécifique pour ?

Patrick BECQUET : Oui

Pierre SENECHAL : Qui a été créée par la Protection civile pour ça.

Guillaume VEGA : Pour les inondations.

Jean-Louis WOUTS : C'est un premier pas, est-ce qu'il y aura d'autres dons envisagés ? A d'autres structures qui aident aussi ?

Pierre SENECHAL : Non. Là c'est vraiment parce qu'il y a eu un événement exceptionnel. Après il y a aussi le porte monnaie. Si demain il y avait un autre événement exceptionnel et qu'il fallait venir en aide, pourquoi pas on y réfléchirait, mais ça ne va pas devenir une habitude si c'est cela la question. Est-ce que tous les ans on va donner, non.

Jean-Louis WOUTS : Sur d'autres associations qui gèrent aussi

Virginie BARLET : En fait, on s'est renseigné aussi avant de choisir cette modalité. On s'est renseigné, tout ce qui est don en vêtements, en jouets, etc... ils étaient submergés.

Pierre SENECHAL : Maintenant, Monsieur WOUTS si demain il y avait dans la commune un enfant malade et qu'il fallait aider, on poserait la question au Conseil municipal bien entendu. Rien n'est fermé. Mais je ne vais pas vous dire que tous les ans on va choisir une association pour lui venir en aide.

Guillaume VEGA : C'est pas le même chapitre budgétaire. C'est bien une aide spécifique en cas d'urgence, ce n'est pas un don aux associations tel qu'on peut l'envisager. C'est vraiment un chapitre spécifique sur les aides.

Pierre SENECHAL : Ca n'apparaît pas au tableau des subventions aux associations.

Guillaume VEGA : Ca ne vient pas gréver le budget des dons aux associations qu'on fait à la commune.

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

9. Décisions modificatives au budget

Compte-tenu des décisions prises préalablement, l'Adjoint au Maire en charges des finances expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2023, étant insuffisants, il est de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
022	Dépenses imprévues	-33300.00	
60623	Alimentation	1000.00	
61521	Entretien terrains	15000.00	
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	15000.00	
63512	Taxes foncières	1300.00	
65888	Autres	1000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2111	Terrains nus	48000.00	
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	-20000.00	

21318	Autres bâtiments publics	-28000.00	
		TOTAL :	0.00
		TOTAL :	0.00

L'Adjoint au Maire en charge des finances invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Vote :

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	3	Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour. 3 abstentions

10. Crash d'un avion bombardier de la Royal Canadian Air Force en juin 1944

La nuit du 12 au 13 juin 1944, un bombardier quadrimoteur Halifax de la 434e escadrille « Bluenose » de l'Aviation royale canadienne (RCAF) effectuait une mission en direction d'Arras lorsqu'il a été pris pour cible par un chasseur de nuit de la Luftwaffe. Après un bref affrontement, l'avion canadien a subi des dommages importants et a pris feu. Le Capitaine d'aviation Dorcas « Dorc » H. Crawford, en tant que radio, a pu s'échapper juste avant l'explosion de l'appareil. L'épave s'est écrasée au croisement des rues Jean Jaurès et Marcel Sembat à Givenchy-en-Gohelle.

Six aviateurs canadiens ont perdu la vie dans cette tragédie.

Cet accident a entraîné la destruction et des dégâts dans les maisons environnantes. De plus, le chargement de 18 bombes à bord de l'avion a continué d'exploser pendant des heures après le crash.

La Seconde Guerre mondiale demeure ancrée dans les mémoires, tout comme les épreuves vécues par les personnes pendant ce conflit. La France et le Canada demeurent unis grâce à leurs valeurs partagées, mais surtout en raison des épreuves auxquelles leurs peuples ont été confrontés et de l'amitié forgée à travers ces moments difficiles.

Afin de garder en mémoire le sacrifice des aviateurs qui ont perdu la vie dans la nuit du 12 au 13 juin 1944 mais également honorer la mémoire des victimes de guerre, la municipalité qui collabore avec Monsieur Jean-François Born, Madame Anne Catherine Pécot et Madame Valérie Bince-Stuart de l'association Le Coquelicot – following their footsteps, souhaite ériger un totem commémoratif, au clos Maladrerie.

La pré-étude financière de création d'un totem commémoratif s'élève à 14 180 euros hors taxes.

Il est proposé de solliciter les partenaires financiers pour obtenir des aides à réalisation de ce projet international.

Pierre SENECHAL : *Quelqu'un souhaite -t-il des précisions ?*

Jean-Louis WOUTS : *On trouve que c'est très important d'honorer la mémoire de ces soldats ou de célébrer l'amitié entre le Canada et la France. Par contre, on n'a pas beaucoup d'éléments sur le projet lui-même concrètement. Donc on voulait savoir s'il était possible de retarder à plus tard sur un autre Conseil ?*

Pierre SENECHAL : *Non, ce n'est pas possible car sinon on va rater le dépôt des subventions. Le projet est bien avancé et même ficelé. Le travail qui a été effectué par les personnes est arrivé à son terme.*

Alain DUFRESNE : *S'il est arrivé à son terme vous pouvez nous dire comment est réparti son financement ?*

Pierre SENECHAL : *Le financement c'est la création du totem.*

Alain DUFRESNE : Oui, mais la part des Canadiens, la part de la commune.

Pierre SENECHAL : Alors, on s'est mal compris. Quand je parle qu'il est arrivé à son terme, c'est la recherche, le texte qui va être écrit sur le totem. Je n'ai pas dit le financement je ne sais pas encore. Par contre, tout ce qui est travail de recherche, travail d'écriture ça s'est terminé.

Alain DUFRESNE : Alors c'est arrivé à son terme, mais il y a quand même un élément gênant. C'est qu'ici il existe une association qui s'appelle Histoire locale qui n'a pas été sollicité et qui est pourtant à l'origine. Madame à côté de moi, puisqu'on ne cite pas les noms.

Pierre SENECHAL : Vous pouvez dire Madame CAMPHIN, ce n'est pas gênant.

Alain DUFRESNE : Elle a un document attestant.

Pierre SENECHAL : Je ne dis pas le contraire. Moi, personnellement j'ai été contacté par Madame PECOT et Monsieur BORN que j'ai rencontré qui sont venus me voir. Moi je ne vais pas chercher plus loin. Je n'ai pas demandé s'ils avaient vu quelqu'un d'autre. Ils sont arrivés avec un travail terminé et ils me l'ont proposé ça. Je trouve que c'est tout à fait correct et que c'est une bonne idée.

Alain DUFRESNE : Ce qui gêne c'est que vous dites c'est terminé et que derrière Monsieur BORN justement et Madame CAMPHIN peut en parler, elle a un document qui vient de lui quoi. C'est quand même grave.

Pierre SENECHAL : Et comment je peux le savoir moi Monsieur DUFRESNE ? Comment voulez-vous que je sache que votre voisine a un document qui est de Monsieur BORN, je n'en sais rien.

Alain DUFRESNE : Vous savez quand même qu'elle est Présidente de l'association Histoire Locale ?

Pierre SENECHAL : Et Alors ? Que voulez-vous que je fasse ? Je ne comprends pas excusez-moi. Des gens viennent me voir. Madame PECOT que je connais quand même très bien, ils sont arrivés avec des cartes, des documents, ce qu'ils souhaitaient mettre sur le totem. Qu'est-ce que vous voulez que j'aille chercher de plus que ça ?

Jean-Louis WOUTS : Il n'y a pas de présentation de totem ?

Pierre SENECHAL : Ah non. On a fait chiffrer ce que pourrait être le totem. Aujourd'hui, il faut encore le travailler sa forme.

Jean-Louis WOUTS : Nous on pensait quand vous dites c'est terminé, donc là aujourd'hui, il n'y a pas encore les formes du totem on ne sait pas du tout. C'est un artiste qui va être convoqué ? Qui va être sollicité ?

Pierre SENECHAL : Peut-être oui, quelqu'un qui fabrique des éléments de communication, oui. Je ne peux pas dire que ce sera forcément un artiste.

Alain DUFRESNE : Le maître d'ouvrage dans cette affaire ce sera qui ?

Pierre SENECHAL : La commune, bien entendu.

Guillaume VEGA : Donc là on voudrait savoir comment on finance. C'est pour ça que le point qui est proposé, c'est pour solliciter les partenaires financiers.

Alain DUFRESNE : C'est un peu gênant.

Guillaume VEGA : Tous les projets marchent de la même façon. On commence par demander l'autorisation au Conseil municipal de pouvoir solliciter les partenaires financiers. Et seulement quand on a sollicité, on aura un plan de financement et on votera le fait qu'on accepte la subvention peut-être du Canada, on ne sait pas puisque la délibération d'aujourd'hui sur ce projet c'est on autorise à solliciter les partenaires financiers.

Pierre SENECHAL : S'il n'y a pas de délibération comme quoi on va s'engager à faire quelque chose, il est bien évident que personne ne va nous répondre positivement pour nous subventionner. On a eu une communication avec Monsieur CAQUETTE qui représente maintenant la Royal Aviation Canadienne qui nous a dit qu'il était très intéressé par le projet et qu'il a vu les textes qui avaient été écrits et qu'il apportait sa caution au texte qui avait été écrit et qu'il allait tout faire pour subventionner une partie. Nous notre intérêt c'est d'avoir le plus de subventions possibles pour mettre le moins d'argent possible. Après le reste, moi je ne sais pas qui a travaillé. Si le club d'Histoires Locales était venu me voir en disant on veut faire ça, j'aurai dit on va le présenter au Conseil.

Bernadette CAMPHIN : On n'était pas au courant que vous étiez en train de travailler sur le projet.

Pierre SENECHAL : C'était à moi de vous mettre au courant ? Mais quand ? Moi j'ai vu le projet fini Madame.

Bernadette CAMPHIN : Vous savez bien que le club d'Histoire Locale existe et aurait pu être invité aux réunions.

Pierre SENECHAL : Mais il n'y a pas eu de réunions. Je crois qu'on ne se comprend pas. Excusez-moi Madame. Moi j'ai vu ces gens uniquement pour dire Monsieur le Maire, est-ce que vous êtes d'accord que ça se fasse sur le territoire communal et acceptez-vous d'être partenaire en y mettant un peu d'argent et de

demander des subventions. Personne ici n'a participé à l'écriture des textes, personne n'a fait de réunion sur ce sujet.

Alain DUFRESNE : Ce n'est pas vous qu'on met en cause en définitive.

Pierre SENECHAL : Oui mais elle me demande pourquoi je ne l'ai pas invitée.

Alain DUFRESNE : Parce qu'on sait que vous savez qu'il existe Histoire locale donc on peut comprendre que vous auriez pu peut-être. On en revient en définitive, sur le fait qu'il y a quelqu'un dans le projet qui était au courant.

Pierre SENECHAL : Ça c'est vous qui le dites, je n'en sais rien moi.

Valérie TIELEMANS : Si je peux me permettre de ce que j'entends de votre demande c'est pourquoi vous n'avez pas été contacté.

Alain DUFRESNE : Ce n'est pas ça. Au départ, ce n'était pas ça. Ça en fait partie, quelque part c'est un effet collatéral. Mais au départ, moi ce qui nous a bloqué c'est qu'en définitif, c'est qu'on fait appel à des partenaires après.

Brouhaha dans l'assistance.

Alain DUFRESNE : On le sait que depuis 3 jours.

Bernadette CAMPHIN : On le sait quand c'est terminé.

Valérie TIELEMANS : C'est peut-être l'occasion d'aller rencontrer ces personnes en disant nous avons appris effectivement qu'il y avait un projet, est-ce qu'on peut se joindre à vous. Et c'est complètement indépendant de la Mairie.

Bernadette CAMPHIN : C'est ce que j'ai fait. Jean-François m'a expliqué qu'il avait envoyé un texte, mais qu'il n'avait pas de retour jusqu'à maintenant par rapport

Pierre SENECHAL : Il ne m'a absolument pas envoyé de texte.

Bernadette CAMPHIN : A Isabelle.

Pierre SENECHAL : Non, non, il ne m'a pas envoyé de texte à moi. Je ne peux pas être le garant du texte, je ne suis pas historien, je ne connais pas l'histoire. Ce texte, il n'y a que des échanges entre Madame PECOT, Madame BINCE que vous avez appelée hier et pas la commune. A moins que parmi nous il y ait quelqu'un qui est historien et qui veut aller vérifier. Ce projet n'est pas l'émanation de la commune. Nous allons être partenaire et uniquement en donnant un lieu pour mettre ce totem en le finançant le moins possible.

Alain DUFRESNE : D'ailleurs je vous ai posé la question Qui est le Maître d'ouvrage.

Pierre SENECHAL : C'est la commune puisque que c'est sur le domaine communal. Le maître d'ouvrage pour implanter le totem.

Alain DUFRESNE : Tout à fait on est bien d'accord.

Pierre SENECHAL : Et puis c'est nous qui allons le commander le totem. C'est bien nous qui allons être à l'origine de la commande. Ce choix se fera avec Monsieur BORN, Monsieur CAOUETE et Madame PECOT et Madame BINCE. Ce n'est pas moi qui vais le choisir. Je ne vais pas être le décideur du projet où je n'ai rien fait. Clairement, je n'ai pas l'habitude de tirer les couvertures vers moi.

Alain DUFRESNE : Ce qui bloque c'est qu'on parle d'un totem.

Pierre SENECHAL : Un totem c'est une expression Monsieur. Ça va être un monument, Totem c'est un terme très canadien. Ce n'est pas moi qui l'ai choisi.

Jean-Louis WOUTS : Dans l'image de ce mot, on imagine quelque chose de très haut etc...

Pierre SENECHAL : Le lieu ne s'y prête pas. On ne va pas faire une antenne si c'est ça que vous voulez dire.

Alain DUFRESNE : Est-ce que les gens de la Maladrerie sont au courant un peu ?

Pierre SENECHAL : Ce n'est pas dans la maladrerie, ça sera plutôt au bord et dans la noue très certainement. Là où nous sommes propriétaires. Je vous rappelle que pour mettre quelque chose il faut être propriétaire du sol, du foncier. Pour le reste, moi je ne peux pas vous en dire plus. Si effectivement vous avez eu des documents de Monsieur BORN, moi je ne suis pas au courant honnêtement. Il ne m'a jamais parlé de ça.

Bernadette CAMPHIN : Je suis quand même à l'origine de la rencontre entre les différentes personnes.

Pierre SENECHAL : Est-ce que j'ai dit le contraire Madame ? Je ne dis rien du tout. Si le procédé qu'a utilisé ce Monsieur ne vous semble pas correct c'est à lui qu'il faut le dire, ce n'est pas à moi. Nous n'avons aucune responsabilité là dedans, franchement. Maintenant si vous voulez voter contre et qu'on ne le fasse pas ...

Bernadette CAMPHIN : Ce n'est pas la question.

Alain DUFRESNE : On a le devoir de mémoire, et c'est tout.

Pierre SENECHAL : C'est bien pour ça Monsieur DUFRESNE qu'on a dit oui. Oui je vais le présenter au Conseil municipal, bien entendu. Au prix où ça coute je ne suis même pas obligé de le présenter au Conseil.

Alain DUFRESNE : Oui, oui.

Pierre SENECHAL : C'est parce qu'on a un devoir d'informations.

Annie Claude FOURNIER : Je pense que par exemple, l'association Givenchy Ami du Canada pourrait aussi mal le prendre dans ce cas. En disant comment ça se fait qu'on ne nous ait rien demandé c'est un projet privé, c'est tout.

Pierre SENECHAL : C'est un projet privé. Je ne peux pas vous en dire plus. On n'est pas à l'origine de ce projet.

Alain DUFRESNE : On le signale parce qu'on fait tous parti du village. C'est pour marquer qu'il y a des structures dans le village qui étaient concernées aussi.

Pierre SENECHAL : Vous auriez pu aussi il y a un an nous proposer un projet. Le club d'Histoires aurait pu proposer ce projet là. Il n'y avait pas de soucis. Il reste un autre avion d'ailleurs.

Bernadette CAMPHIN : On peut y travailler tous ensemble.

Pierre SENECHAL : Mais là il est trop tard. Ce n'est pas nous. Je ne vais quand même pas dire à ces gens, vous retravaillez votre texte par ce qu'il y a quelqu'un... Mettez-vous à ma place, je ne vais pas dire à ce Monsieur : votre texte vous allez le retravailler parce qu'il y a quelqu'un qui veut venir s'ajouter au projet.

Bernadette CAMPHIN : Ça n'a rien à avoir.

Pierre SENECHAL : Ça fait 3 fois que vous me dites que ce que je dis ça n'a rien à avoir. Maintenant Madame, puisque vous dites ça il y a un autre avion qui s'est écrasé sur une ferme. Voilà un projet qui pourrait vous intéresser et sur lequel vous pourriez travailler. Pourquoi pas c'est la même chose. C'est un avion anglais.

Bernadette CAMPHIN : Je ne dis rien.

Pierre SENECHAL : Voilà, donc en l'occurrence moi je ne peux pas vous en dire plus. Je suis désolé si vous vous sentez un peu flouée, j'ai l'impression que c'est ça. Je ne peux pas vous en dire plus.

Annie-Claude FOURNIER : Je trouve assez désagréable le débat parce que en fait ça donne l'impression qu'on porte la responsabilité de vous avoir exclu alors que nous on n'y est pour rien là-dedans. On n'en est même pas à l'origine, donc la question ne se pose même pas à notre niveau. Il faut aller voir les personnes qui ont organisé ça en leur disant comment se fait-il que vous ne nous ayez pas sollicité. A partir du moment où des gens viennent nous proposer des projets quels qu'ils soient, on ne va pas aller leur dire est-ce que t'as été demandé à machin, machin et machin. Je ne vois pas où est le problème. Je trouve un peu ça malsain.

Alain DUFRESNE : Non ce n'est pas malsain. En définitif, on vous a posé une question, vous nous avez répondu. Je veux dire la municipalité collabore avec, c'est tout.

Pierre SENECHAL : Ce n'est pas toujours simple de rédiger les délibérations non plus.

Alain DUFRESNE : Ça a le mérite d'avoir des discussions et des mises au point c'est tout.

Pierre SENECHAL : Bien sûr. On est là pour ça.

Alain DUFRESNE : A aucun moment on a remis en cause l'installation d'une stèle.

Annie-Claude FOURNIER : Ce n'est pas l'installation. De toute façon, ça se résume en 1 phrase. On n'est pas à l'origine du projet. On nous propose ce projet. On l'accepte. Maintenant que vous soyez intégrés ou pas, ce n'est pas notre problème. Je ne vois pas où est la discussion là. On est en train de tourner en rond.

Pierre SENECHAL : On comprend la position du Club d'Histoires. Je crois que Madame FOURNIER a très bien résumé. On n'est pas à l'origine de ce projet. Je crois que Madame CAMPHIN s'en est expliquée avec Madame BINCE STUART, qui m'a rappelé ce matin. Elle vous a dit ce qu'elle en pensait. Vous lui avez dit ce que vous en pensez.

Jean-Louis WOUTS : Après le projet est beau, il faut trouver pour fédérer et adhérer les habitants.

Pierre SENECHAL : J'espère.

Jean-Louis WOUTS : C'est aussi fédérer les habitants via les associations.

Pierre SENECHAL : Franchement, je trouvais que... Vous en remettez une couche, bon ok, d'accord ; fédérer via les associations, mais on n'y est pour rien. Moi je n'ai fait d'entorse ou de croche pied à qui que ce soit et j'aimerais bien que ce soit acté pour tout le monde.

Vote :

Pour	16	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD
Abstention	3	Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 16 voix Pour. 3 abstentions.

Pierre SENECHAL : *Je vous propose une légère suspension de séance.*

Suspension de séance : 19h54

Reprise de séance : 20h02

11. Acceptation du legs de Madame CUVILLIER Emelie

Par courrier reçu le 05/12/2023, émanant de Maître Wemaere, notaire à Neuville Saint Vaast, la commune est informée être héritière dans la succession de Madame Emelie CUVILLIER, née BOCQUET, décédée le 11 juillet 2023.

Il n'est pas fait mention de passif.

Conformément aux termes de l'article L2242-1 du CGCT, l'assemblée délibérante sera invitée à donner son accord pour accepter le legs.

Pierre SENECHAL : *Je vais vous donner lecture du testament de Madame CUVILLIER.*

Lecture du testament.

Pierre SENECHAL : *Afin que cette volonté soit respectée par les générations qui viennent après nous, je vous propose de prendre un contrat d'entretien de la tombe et pour la continuité. Les biens des époux conjoints CUVILLIER comprennent la maison et différents placements. Sans dévoiler de secret, je peux vous dire qu'il y a une autre personne qui a fait la même chose dans le village.*

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

12. Amortissement de subvention d'équipement et décision modificative associée

Ce point est ajouté à la demande du Service de Gestion Comptable de Lens (mail du 05/12/23) afin d'émettre les opérations comptables avant le 13 décembre.

Monsieur Guillaume VEGA, Adjoint en charge des finances, énonce qu'en application des dispositions de l'article R2321-1 et D3321-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, toutes les collectivités, quelle

que soit leur taille, doivent procéder à l'amortissement des subventions d'équipement versées (compte 204).

La commune procédera à la neutralisation budgétaire de la dotation aux amortissements des subventions d'équipement versées, par inscription d'une dépense en section d'investissement et une recette en section de fonctionnement.

Il est proposé de fixer pour les nomenclatures M14 et M57, la durée d'amortissement des subventions d'équipements versées (compte 204) pour :

- Biens mobiliers, matériel ou études : 5 ans
- Biens immobiliers ou installations : 15 ans
- Projet d'infrastructure d'intérêt national : 30 ans
- Aides à l'investissement des entreprises ne relevant d'aucune des catégories précédentes : 5 ans

À la suite du versement d'une subvention d'équipement de 20 000 euros en 2022, il convient de **l'amortir** sur 5 ans et de **neutraliser** budgétairement cette opération comptable en passant la décision modificative suivante sur l'exercice 2023 :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
6811 (042)	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	4000.00	
7788 (042)	Produits exceptionnels divers		4000.00
TOTAL :		4000.00	4000.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
198 (040)	Neutral. amort. subv. équip. versées	4000.00	
280421 (040)	Privé : Bien mobilier, matériel		4000.00
TOTAL :		4000.00	4000.00
TOTAL :		8000.00	8000.00

Monsieur l'Adjoint au Maire en charge des finances invite l'assemblée à voter ces crédits en opération d'ordre.

Guillaume VEGA : *On est sur des opérations d'ordres. Il n'y a pas de dépense associée. C'est le seul compte qu'on est obligé d'amortir. On doit voter l'amortissement de ce compte. Il n'y a pas de délibération dans la commune qui permet d'amortir. Donc on doit le faire. Ça ne change rien sur le budget en valeur, ça touche juste le patrimoine de la commune. La trésorerie par sincérité nous demande de le faire même si ça n'a pas d'impact pour le budget. C'est de la qualité comptable. C'est un exercice d'écriture.*

Vote :

Pour	19	Pierre SENECHAL Valentino ALLART Guillaume VEGA Annie Claude FOURNIER Virginie BARLET Patrick BECQUET Monique DEFONTAINE Martine GLODEK Jean Michel HULOT Geneviève BACQ Valérie TIELEMANS Laurent BINIENDA Jérôme BRUYERE Sabine VANDOMME Virginie NOE Olivier EVRARD Jean Louis WOUTS Alain DUFRESNE Bernadette CAMPHIN
Abstention		
Contre		
	19	Votants

Délibération adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés. 19 voix Pour.

1°) Le dispositif « Voisins vigilants » est-il toujours d'actualité dans le village ? Si oui, il a y-t-il une liste de référents ?

Le groupe minoritaire souhaite l'implantation d'un système de vidéo protection aux endroits stratégiques du village.

Bernadette CAMPHIN : Compte tenu des derniers événements.

Alain DUFRESNE : Et suivant la réglementation en vigueur.

Pierre SENECHAL : Le contraire ne serait pas possible. Là c'est la blagounette du soir.

Alain DUFRESNE : ce n'est pas la blagounette.

Pierre SENECHAL : Non, mais je comprends bien. Je me souviens qu'à une certaine réunion, quelqu'un qui faisait partie de votre liste a dit « je ne souhaite pas que le Maire me regarde sur des vidéos ». J'ai autre chose à faire que de regarder les gens qui déambulent dans le village. Je vais passer la parole à Monsieur BECQUET.

Patrick BECQUET : Concernant le dispositif Voisins vigilants, ça a évolué, c'est le dispositif participation citoyenne. Il y a une liste des référents qui existe et elle est réactualisée car il y a des personnes qu'on a contacté qui ne souhaitent plus participer. C'est leur droit, on ne peut pas aller à l'encontre de leur choix. Une fois que la liste sera établie, elle repartira à la Gendarmerie. C'est la gendarmerie qui valide cette liste. Et à partir de là, après je pense qu'il y aura une formation qui sera faite.

Pierre SENECHAL : Il y avait une formation à Beaurains. Il y en a qui y sont allés.

Patrick BECQUET : Oui, moi aussi j'y suis allé, mais là ce sera une formation Participation citoyenneté.

Pierre SENECHAL : Pour l'implantation d'un système de vidéo protection, on en a déjà parlé. On a déjà travaillé sur le sujet. Il ne faut pas confondre vidéo protection et vidéo surveillance. Rien n'est fermé. En tout cas, c'est très bien que vous avez des idées, j'espère que vous voterez les budgets pour le faire.

2) Trouvez-vous normal qu'un enrobé ait été posé sur une petite partie de trottoir, rue de la Chapelle, devant une seule habitation et non sur toute la longueur de la rue ?

Pierre SENECHAL : Quand j'étais jeune instituteur et en formation d'instituteur spécialisé je suivais un cours à la faculté qui s'appelait normal ou pathologique. Je ne comprends pas le mot « normal » ? Est-ce que vous pouvez m'expliquer ce qu'il y a derrière cette question ?

Jean-Louis WOUTS : Est-ce que vous avez un projet sur l'ensemble de la rue de la chapelle d'un trottoir en enrobé ?

Pierre SENECHAL : Mais encore ? Pourquoi vous nous posez cette question ?

Alain DUFRESNE : Parce qu'on vous pose la question.

Pierre SENECHAL : Mais oui, mais expliquez, parce que je ne comprends pas.

Jean-Louis WOUTS : Est-ce que c'est une personne qui a pris une décision toute seule ou est-ce qu'il y a derrière...

Pierre SENECHAL : Et bien pourquoi est-ce que vous ne nous avez pas posé cette question ? Est-ce que c'est la commune qui a fait les travaux de macadam devant ces gens et rien que ces gens parce que le groupe majoritaire les aime bien ou bien est-ce que c'est lui qui a pris une initiative tout seul ? C'est ça votre question ?

Jean-Louis WOUTS : C'est ça la bonne question.

Pierre SENECHAL : Il faut la poser comme ça. Il ne faut pas parler de normal et pas normal. Parce que sinon, est-ce normal, bah je vous réponds oui. Et on s'arrête là et vous n'aurez pas d'explications.

Jean-Louis WOUTS : Ouais, on veut des explications.

Pierre SENECHAL : Vous voulez des explications, alors essayez de poser des questions qui vont au fond des choses et pas laisser toujours planer un doute. Je vais vous expliquer tout simplement. Quand ils ont fait les travaux de création de leur mur, de clôture, les engins ont abimé le trottoir qui était en schiste. Et quand je suis passé, parce que je passe quand même beaucoup avec mon chien, j'ai dit aux gens, il faudra me remettre le trottoir en état. Et la notion d'état n'a pas été comprise puisque quand je suis repassé à nouveau quelques jours après, ils étaient en train de mettre du macadam. On aurait pu faire arrêter les choses. On aurait pu dire vous décapez tout, vous enlevez, bon, c'était fait. C'est une bonne occasion pour nous dans le prochain bulletin municipal de remettre une information, le trottoir est du domaine communal et nul ne peut intervenir sur un trottoir. Et je vous le rappelle vous le savez on ne fait plus de macadam pour l'infiltration des eaux pluviales. En plus c'est mal tombé, vous avez raison parce que nous on a refait la partie du trottoir côté MAM qui était à l'abandon depuis plusieurs années et on a mis des terres rouges.

Donc on pourrait se dire : ils ont pu se dire là ils mettent du macadam et là des schistes rouges. Ces gens ont cru bien faire et quand je suis allé les voir ils m'ont dit : vous devriez être contents, on vous a mis du macadam c'est mieux. Sauf que non, mais on ne va pas le faire enlever maintenant. En parlant de schistes, on aura un gros problème l'année prochaine, il n'y a plus de schistes rouges. Il faudra trouver une autre solution. Est-ce qu'on a répondu à votre question ?

Jean-Louis WOUTS : Oui

Guillaume VEGA : On n'a pas payé.

3) Quels sont les projets concrets sur notre territoire, suite à la réunion où les agriculteurs du village ainsi que la chambre d'agriculture ont été reçues en mairie, pour un plan d'actions sur la lutte contre l'érosion et le ruissellement ?

Pierre SENECHAL : Vous ne citez pas le porteur de projet qui est la CALL. Si vous avez lu le post qui a été fait, c'est la Communauté Lens Liévin, donc cette question serait plutôt à adresser à la CALL.

Jean-Louis WOUTS : Vous ne pouvez pas nous renseigner ?

Pierre SENECHAL : Si vous voulez poser cette question au Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement dites-le.

Jean-Louis WOUTS : Oui.

Pierre SENECHAL : Alors je vais vous répondre. Donc là si vous me le permettez je vais enlever 2 minutes ma casquette de Maire et je vais vous répondre en tant que vice-président de la CALL. Qu'est-ce que c'est que ce projet ? C'est un projet qui a déjà eu un précédent sur la commune de Souchez où ils ont déjà effectué des travaux et aujourd'hui pour cette année il y a 2 communes concernées, c'est la commune de Givenchy en Gohelle et la commune de Loos en Gohelle. Alors les choix n'ont pas été fait parce qu'ils avaient tous les deux Gohelle.

Qu'est-ce qui s'est passé ? Il y a eu mandaté par la CALL, un bureau d'études qui a étudié tous les écoulements d'eau sur notre commune et toutes les zones potentiellement inondables. A partir de ces cartes, ils ont réalisé des essais, enfin des propositions de gestion de ces eaux pluviales. Il s'agit d'ouvrages légers. C'est-à-dire des plantations de haies, des fascines et des fossés. Il n'y a là dedans aucune proposition de réalisation d'ouvrage d'art ni de bassins qui nécessiterait l'acquisition de terrains ou de fonciers. Ce travail a été présenté aux différents agriculteurs propriétaires, propriétaires exploitants. Cette présentation a eu lieu. Il y a eu de longs échanges ou déjà les agriculteurs ont pu faire part de leurs remarques. Tout a pu être évoqué. Les agriculteurs sont partis avec des plans avec des propositions du bureau d'études. Charge à eux de redessiner, de revoir, de planter, de dire il faudrait en rajouter là etc... Il y aura ensuite une nouvelle réunion où les agriculteurs feront part au bureau d'études de leurs remarques. Maintenant ce n'est pas parce que l'agriculteur propose de mettre une haie là parce que ça l'arrange mieux que ça aura fait. Les nouvelles propositions seront moulinées par le bureau d'études. Et enfin en dernière étape, il y aura une réunion avec la solution terminale. Sachez que ça ne se fera que sur la base du volontariat. Rien ne peut être imposé aux propriétaires. Il y aura 3 possibilités. Soit ils acceptent, soit ils acceptent avec des modifs, soit ils n'acceptent pas. S'ils n'acceptent pas, on ne leur imposera pas. S'ils acceptent, il y aura une signature d'une convention pour la réalisation des travaux à la charge de la CALL, ainsi que l'entretien, notamment la taille, etc... Tout se fera sur la base du volontariat. J'ai répondu ?

Jean-Louis WOUTS : Oui, merci. il n'y a pas de calendrier ?

Pierre SENECHAL : Il y a la date de la prochaine réunion, elle est connue, début janvier. Après tout dépend des positions des uns et des autres. Pour notre village, c'est une chance d'être en 2ème position pour traiter les inondations. Quant on voit ce qu'il s'est passé ailleurs on a tout intérêt. C'est le retour des petits oiseaux dans nos haies, etc... Des possibilités pour certains oiseaux de nicher. Les anciens n'avaient pas fait des fossés pour rien. Aujourd'hui, on se rend compte d'un certain nombre de choses. Je remercie les agriculteurs car ils sont tous venus et ont fait part de leurs inquiétudes et ont identifié d'autres zones.

4 °) Où en est-on concernant le projet d'agrandissement de la salle de sports ?

Olivier EVRARD : Effectivement le projet avance. Il y a eu plusieurs phases, celles de recueil des besoins des différents utilisateurs, la réception des différentes associations qui utilisent la salle de sport. On a checké tout ça et on a demandé à l'architecte de travailler. Il a d'abord travaillé avec la possibilité que la Mairie puisse acquérir des morceaux de terrain des riverains puisqu'on souhaitait étendre un peu l'extension de cette salle de sport. Il s'est avéré que tous les riverains n'étaient pas d'accord sur le fait de

pouvoir vendre une partie de leur parcelle, donc il nous a fallu nous réorganiser et travailler un peu différemment. On a continué nos longues soirées de travail avec le groupe sur le projet avec l'architecte. On commence à s'approcher d'un dessin final, mais il reste encore entre nous quelques arbitrages à faire tant au niveau technique que financier. Mais on s'approche quand même du but.

Pierre SENECHAL : C'était le sujet sur lequel on parlait juste avant le Conseil municipal. On avance, je dirais que pour moi la solution à 99.99% est trouvée. Après il faut qu'on y adhère tous.

Alain DUFRESNE : Question directe, réponse directe.

Pierre SENECHAL : Je remercie le petit groupe qui travaille dessus car ce n'est pas simple. L'agrandissement qui semblait assez simple ne l'est pas du tout. Heureusement que c'est l'architecte qui l'a conçue qui reprend cette étude. C'est un beau projet, il verra le jour. Quand on sera prêt on fera la présentation aux associations et après on le passera en Conseil municipal.

Alain DUFRESNE : Le fait d'avoir fait appel à l'architecte qui l'a conçue c'est une bonne chose.

Pierre SENECHAL : Aujourd'hui, ce que l'on peut dire, c'est qu'on a répondu à toutes les attentes : agrandissement du DOJO, pièce supplémentaire, 2 vestiaires supplémentaires, création d'une véritable infirmerie, des toilettes en plus, vestiaires arbitres hommes et femmes et une zone d'accueil pour les parents et du rangement supplémentaire.

5 °) Est-ce que la mairie, en concertation avec les professionnels de santé du village, envisage la création d'un cabinet médical comme cela s'est fait dans certains villages alentours ?

Si oui, quel serait le statut du futur cabinet médical ?

Pierre SENECHAL : La question est très légitime. La semaine dernière j'ai reçu des représentants syndicaux. Je pense que la question n'est pas simplement le problème d'un médecin. Quand on a une voiture on peut trouver dans un rayon de 10 kms. Déjà quand on ne conduit plus et qu'on habite un village, c'est plus compliqué. Or nous n'avons pas le BHNS. On a Allobus, mais c'est très compliqué. Quand on tire un fil de la pelote, on tire d'autres fils, le transport en commun. Ça pose plus largement pour moi le problème du monde rural qui est abandonné. Si nous, on n'avait pas pris la décision de faire une poste communale, on n'aurait plus de poste aujourd'hui. L'état tout en diminuant les subventions nous demande de nous substituer à lui. La vidéo surveillance ou la vidéo protection elle est le fruit de quoi ? Elle est le fruit du fait que nous nous sommes avec de nombreuses communes, dépendant de la gendarmerie de Vimy que je ne critique pas. Mais l'effectif de la gendarmerie de Vimy, ça ne fait que diminuer et le plan d'intervention de la gendarmerie ne fait qu'augmenter. Je comprends bien votre question. Pour moi c'est le reflet d'un abandon par l'Etat des villages. On ne nous aide pas. Aujourd'hui il y a des tas de subventions dans le développement social des quartiers, de la politique de la ville. Le village, qui en parle encore ? Le covid a montré combien les gens étaient attachés au village et à revenir au village pour faire du jardin et cultiver, mais les gens ils veulent bien venir au village mais ils veulent aussi tout ce qu'il y a en ville. Et ils veulent pouvoir profiter de tout ça. Donc les médecins effectivement. Est-ce que c'est réellement à nous de créer un cabinet médical, peut-être. Encore faudrait-il trouver ce médecin. C'est assez compliqué. Après il faut payer le local. Vous avez raison de poser quel serait le statut de médecin. Est-ce que ce serait un fonctionnaire ? Est-ce que ce serait un médecin à qui on paierait le loyer ? Quid du Docteur Hilger ?

Alain DUFRESNE : C'est toute la complexité que vous disiez tout à l'heure. C'est la complexité d'un projet où on tire un fil, ça là-dessus on est d'accord.

Pierre SENECHAL : Je pense et je travaille à ce sujet, il est grand temps que nos sénateurs s'attèlent à des états généraux du monde rural. Ici pour Givenchy, pour Ablain, pour Carency, pour Villers au bois et qu'il y ait une réflexion pas seulement sur la santé, parce qu'on pourrait très bien penser qu'il y a un cabinet médical dans un autre village que le nôtre, à condition, qu'il y ait moyen de transporter les gens. Nous on a la Zoé, c'est pas mal. Mais la Zoé ça devient compliqué, parce que vous avez 2 personnes qui se présentent, il y en a une qui est venue le mardi matin pour avoir le transport jeudi à 10h et mardi après-midi vous avez une autre personne qui vient pour un transport le même jour une demi-heure après mais il y en a une c'est Arras, et l'autre c'est à Lens. Techniquement c'est impossible. On a eu le cas l'autre fois avec un Monsieur, où on lui a dit que la Zoé était déjà sortie, alors est-ce qu'il faudrait qu'on prenne une 2^{ème} voiture ? Mais ça veut dire un 2^{ème} chauffeur, ça veut dire des sous. Alors qu'il n'y a pas de réflexion sur le transport en commun, après si c'est un médecin, encore faut-il qu'il accepte de faire des visites à domicile et c'est de plus en plus rare. Bref, moi je pense que en tout cas c'est le sens du courrier que je vais adresser à notre sénatrice, des états généraux de notre monde rural et une réflexion sur tout ce qu'il faudrait maintenir ou recréer dans les villages.

Alain DUFRESNE : Après il y avait un 2^{ème} axe. Au niveau des professionnels de santé dans le village, est-ce qu'il y a une communication ?

Pierre SENECHAL : Vous avez raison de poser la question. Monsieur LIBERT un moment avait souhaité créer des cellules à l'arrière de sa pharmacie ? Je pense qu'après il ne l'a pas fait parce que peut-être que financièrement il y avait un coût.

Alain DUFRESNE : Je pense qu'il rejoint vos propos, c'est la difficulté de trouver médecins.

Pierre SENECHAL : Est-ce qu'il faudrait l'accompagner, tout est discutable. On sait aussi que Mme OSINSKI va créer des cellules, de mémoire, mais je ne voudrais pas dire de bêtises, son cabinet et puis peut-être 2 cellules qui seront disponibles à la location, mais à vérifier sur le nombre, je ne l'ai plus en tête. A qui va-t-elle proposer ces cellules à la location ? Est-ce que c'est un dentiste ? Parce qu'on parle de médecin, mais on aurait un dentiste ce ne serait pas mal. Aujourd'hui on a 2 kinés on sait qu'ils sont over bookés. Il y en aurait un autre que ce ne serait pas plus mal. Et puis il y a des gens qui préfèrent après consulter un ostéopathe, qu'un kiné. Il y a des gens qui préfèrent un médecin homéopathe qu'un médecin généraliste. Vous avez raison, ce problème se pose. C'est un élément de l'ensemble des problèmes de la vie dans le monde rural. L'exemple type, ce n'est pas avec ce que nous donne comme loyer la Poste qu'on peut faire vivre la Poste et la faire fonctionner de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30. Ce n'est pas possible. Si demain on dit nous on ne paye plus la personne pour tout cet horaire, on n'a plus de poste. On aura un relais colis à la Boulangerie, mais pour le reste on n'aura plus rien. Et pour les personnes qui n'ont pas forcément de mobilité, ils peuvent quand même venir retirer des sous chez nous en ayant un compte à la Poste. Donc je comprends parfaitement votre question et j'y adhère. Je vous remercie de l'avoir posé, sauf que moi je voudrai qu'on ait une vision beaucoup plus élargie et beaucoup plus profonde du problème du monde rural. Un peu ce qu'on avait fait si vous voulez, dans le cadre de ce qu'on avait appelé les grands projets, sur lesquels on avait beaucoup travaillé. J'ai seulement regretté qu'on se soit fait un peu floué par le Président de la République parce qu'il n'en n'a rien fait. En tout cas s'il en fait quelque chose il ne nous l'a pas dit. Et un certain nombre de propositions dont le monde de la santé était dans ce travail.

Jean-Louis WOUTS : Et vous avez des copies de ça ?

Pierre SENECHAL : Bien sûr.

Jean-Louis WOUTS : Elles seraient consultables ?

Pierre SENECHAL : Bien sûr. Monsieur VEGA doit avoir gardé ça, ça doit être son livre de lecture. Je voudrais qu'on invite une sénatrice ou des sénateurs, des sénatrices, venir avec nous travailler sur ce sujet.

Alain DUFRESNE : Au niveau du lotissement, on avait parlé de transport. Est-ce que le lotissement peut avoir un impact sur la desserte ?

Pierre SENECHAL : Aucun. Si vous suivez le dernier courrier que j'ai mis sur ma page Facebook, vous lirez. Je n'étais pas Maire à cette époque là lors du BHNS, ce n'est pas moi qui ait décidé que le BHNS profiterait aux grandes villes dirigées par de Maires Socialistes plutôt que des petites communes. J'ai à l'époque été surpris. On m'a dit ah non les bus accordéons du BHNS ne peuvent pas circuler dans Givenchy, les rues ne sont pas adaptées, les petits bus non plus alors qu'il y a les bus scolaires qui passent tous les jours. Ces derniers temps des habitants, parce que ça arrive aussi qu'ils ne parlent pas qu'à vous, ils me parlent aussi parfois m'ont signalé la présence de bus accordéon sur la rue Dégréaux. J'ai dit tiens moi je ne suis pas au courant, mais toujours avec mon fidèle compagnon, comme ça il marche beaucoup, j'ai attendu aux horaires qu'on m'avait indiqué et effectivement dimanche j'ai vu passer des bus vides et vite. Je me suis étonné. Alors j'ai pris ma plus belle plume et puis j'ai écrit au Président de Artois mobilité et je lui ai demandé comment se fait-il que des bus qui ne pouvaient pas passer chez nous passaient quand même et vite. Je vais essayer de vous trouver la réponse.

Lecture du courrier de réponse reçu en Mairie par Monsieur le Maire.

Alain DUFRESNE : C'est un peu ce que LARCHER a dit à l'autre.

Pierre SENECHAL : C'est ça exactement. C'est comme ça que je l'ai pris aussi. Et d'ailleurs pour tous ceux que ça intéresse, puisque ce matin nous avons eu un accident avec blessés corporels au carrefour Tancrete (carrefour rues Lamendin / Dégréaux). J'écris régulièrement et comme nous avons une nouvelle Sous-préfète, je me suis dit je vais me rappeler à son bon souvenir. La rue Dégréaux, il n'y a pas d'accidents, ça ne roule pas vite et les contrôles de vitesse effectués par la gendarmerie ont donné lieu à 0 verbalisation pour excès de vitesse, il n'y a eu que 2 personnes verbalisées, un pour un défaut de contrôle technique, et l'autre pour des pneus lisses. Je peux vous donner le courrier si vous le souhaitez.

Alain DUFRESNE : Quand on vient de l'entrée de Vimy, il y en a qui ne s'emmerde pas à passer sur la file de gauche.

Pierre SENECHAL : On est bien d'accord. Régulièrement j'adresse des courriers à qui de droit et je vous le dis d'ores et déjà là aussi et je reviens à la conversation que nous avons tout à l'heure, nous ne pouvons pas nous substituer tout le temps à l'Etat. Pour traiter le problème du carrefour Tancrete, il n'y a qu'un moyen, c'est un ouvrage d'art, un rond-point, c'est d'ailleurs une raison pour lesquelles nous avons décidé dans l'ancienne mandature de ne pas construire le terrain qui était en bordure pour pouvoir garder la maîtrise foncière et faire un ouvrage qui aurait régulé la circulation. On peut le faire si on paye, parce que c'est ça la réponse du Département. Oui Monsieur le Maire, pas de problème, on vous impose la forme du rond-point, on vous impose ce qu'on veut mais c'est vous qui payé. Et bien là vous voyez l'Etat en la présence de son Préfet et le Département, se débinent des responsabilités qui sont les leurs à savoir la sécurité des gens. Et il n'y a pas que des Givenchysois qui passent là. C'est même l'axe le plus fréquenté du coin. Je reviendrai, je ré écrirai avec l'accident d'aujourd'hui, les blessés corporels et j'enverrai une nouvelle lettre à la Sous-préfète en demandant de subventionner la réalisation d'un ouvrage de sécurité. Vous savez très bien que le carrefour dit du cabaret rouge est aussi un carrefour dangereux.

Alain DUFRESNE : Il y a déjà eu un mort.

Pierre SENECHAL : Il y a même eu une voiture dans la façade de Laurent. Pour moi, je vous le dis, les réponses c'est ce carrefour est tout à fait correct et bien géré. Et bien non. Nous continuerons, peut-être qu'un jour j'aurai gain de cause. En tout cas là si on ne fait pas quelque chose pour la Place d'or... Alors que je vous rappelle qu'en ne vendant pas ce terrain on a perdu des sous.

Guillaume VEGA : Donc on peut encore faire ce rond-point. On a de l'espoir.

Pierre SENECHAL : Mais l'espoir fait vivre. Il y a toujours de l'espoir. Mais je vous remercie de ces questions parce que ça m'a permis de faire des mises au point. Quelque part, c'est bien aussi que vous sachiez les démarches et que parfois nous on se sent un peu abandonnés quand même. Et on essaye de faire avec 2 francs 6 sous ce que les autres ne veulent pas faire. Dans son début de mandat le Président de la République avait dit que les Maires il y en avait trop en France et qu'ils coutaient trop cher, qu'on était quasiment des inutiles. Aujourd'hui, il se rabat beaucoup sur nous pour dire les Maires allez faire la police, allez faire ci allez faire là. L'Etat peut annoncer faire des économies sur le budget, oui d'accord, mais pas au détriment de la population. Si vous voulez le fonds de ma pensée et puis j'en terminerai là, mais franchement quand je vois encore que les gens comme j'ai vu dimanche dernier vivent avec moins de 20 € par mois, j'ai en travers de la gorge que notre Président de la République ait reçu le Roi d'Angleterre avec un diner fastueux à Versailles alors que des enfants ne seront même pas ce qu'est Noël.

Alain DUFRESNE : Liberté, égalité, fraternité.

Pierre SENECHAL : L'égalité ne se fait pas avec tout le monde. Merci, je suis désolé, c'est peut-être hors Conseil mais je le pense sincèrement.

Fin de séance : 20h44

Nombre de membres

en exercice: 19

Présents : 19

Votants: 19

Séance du mercredi 06 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le six décembre l'assemblée régulièrement convoqué le 01 décembre 2023, s'est réuni sous la présidence de Pierre SENECHAL

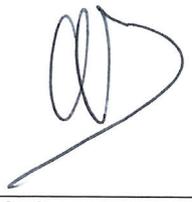
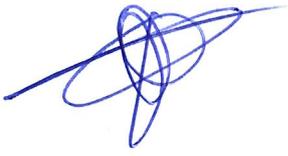
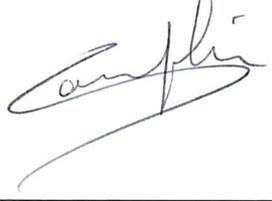
Sont présents: Pierre SENECHAL, Valentino ALLART, Annie Claude FOURNIER, Guillaume VEGA, Virginie BARLET, Patrick BECQUET, Monique DEFONTAINE, Martine GLODEK, Jean-Michel HULOT, Geneviève BACQ, Valérie TIELEMANS, Laurent BINIENDA, Jérôme BRUYERE, Sabine VANDOMME, Virginie NOE, Olivier EVRARD, Jean-Louis WOUTS, Bernadette CAMPHIN, Alain DUFRESNE

Représentés:

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Sabine VANDOMME

SENECHAL PIERRE 	ALLART VALENTINO 	FOURNIER ANNIE CLAUDE 	VEGA GUILLAUME 
BARLET VIRGINIE 	BECQUET PATRICK 	DEFONTAINE MONIQUE 	GLODEK MARTINE 
HULOT JEAN MICHEL 	BACQ GENEVIEVE 	TIELEMANS VALERIE 	BINIENDA LAURENT 
BRUYERE JEROME 	VANDOMME SABINE 	NOE VIRGINIE 	EVARD OLIVIER 
WOUTS JEAN LOUIS 	CAMPHIN BERNADETTE 	DUFRESNE ALAIN 